

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00200

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2017

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 98

### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 07 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170504-D2017002000-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170707

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Bernard LAGET,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

### DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2017

La dotation de solidarité est un mécanisme de dotation de solidarité au profit des communes membres de Saint-Etienne Métropole sur la base des principes ci-après :

#### I – Les principes généraux concernant cette dotation

Historiquement, la **dotation de solidarité** se décomposait en trois éléments :

- **une dotation de solidarité principale** correspondant à l'effet de l'actualisation des bases de Taxe Professionnelle et répartie suivant trois critères :
  - 50 % en fonction de l'actualisation des bases de TP de chaque commune,
  - 10 % en fonction de la population,
  - 40 % en fonction du potentiel fiscal par habitant pondéré par l'effort fiscal par habitant ;
- **une dotation de solidarité prioritaire** pour compenser les moins-values constatées sur certaines communes au titre des diverses dotations qu'elles recevaient.

Il est à noter que ces critères ont été retenus pour tenir compte de la loi du 12 juillet 1999 qui impose au moins trois critères : la population, le potentiel fiscal, les charges des communes (correspondant à l'effort fiscal). Ils sont par ailleurs conformes à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts récemment modifié par la loi du 13 août 2004.

- **une dotation de garantie**, expression d'une solidarité supplémentaire entre les communes de l'agglomération et permettant d'allouer une dotation minimum par habitant à chaque commune.

Il convient de déterminer le montant de DSC à attribuer pour 2017 :

#### II – Détermination de la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2017

Ainsi la dotation 2017 prend en compte deux paramètres :

- la restitution du quart de la DSC prélevé en 2010 d'un montant de 559 241,86 €, conformément au pacte financier qui prévoit que la DSC de chaque commune revienne en 2018 au niveau qu'elle avait en 2009, en étant abondée chaque année entre 2015 et 2018 du quart de la réfaction qui avait été effectuée en 2010,
- le montant versé aux huit communes entrantes, correspondant au montant perçu dans leur ancienne structure intercommunale soit 309 001 €.

Ainsi, en 2017, il vous est proposé le versement d'une **Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant total de 22 920 530.63 €** pour les 53 communes de la Communauté Urbaine.

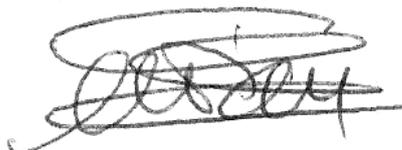
Le tableau en annexe récapitule le montant attribué à chaque commune.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve la répartition de la Dotation de Solidarité à verser aux communes en 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**

## DOTATION DE SOLIDARITE ANNEE 2017

COMMUNES	DOTATION SOLIDARITE
ABOEN	6 821,00
ANDREZIEUX BOUTHEON	550 401,00
CALOIRE	14 103,81
CELLIEU	78 188,65
CHAGNON	24 674,32
CHAMBOEUF	65 548,00
CHAMBON FEUGEROLLES	1 071 466,55
CHATEAUNEUF	349 188,79
DOIZIEUX	8 077,24
DARGOIRE	23 427,21
ETRAT	162 004,89
FARNAY	49 074,71
FIRMINY	1 357 750,06
FONTANES	54 652,07
FOUILOUSE	250 696,00
FRAISSES	217 115,62
GENILAC	107 567,37
LA GIMOND	4 284,00
GRAND CROIX	276 400,47
HORME	321 717,18
LORETTE	91 481,88
MARCENOD	46 694,25
PAVEZIN	7 559,40
RICAMARIE	450 387,88
RIVE DE GIER	220 423,63
ROCHE LA MOLIERE	765 661,38
ROZIER COTES D'AUREC	8 933,00
SAINT BONNET LES OULES	74 643,00
SAINT CHAMOND	1 955 619,63
SAINT CHRISTO EN JAREZ	104 186,48
SAINT ETIENNE	9 503 350,69
SAINT GALMIER	111 911,00

SAINT GENEST LERPT	393 895,68
SAINT HEAND	153 513,63
SAINT JEAN BONNEFONDS	360 645,89
SAINT JOSEPH	23 435,03
SAINT MARTIN LA PLAINE	60 346,32
SAINT MAURICE EN GOURGOIS	26 768,00
SAINT NIZIER DE FORNAS	10 093,00
SAINT PAUL EN CORNILLON	81 952,52
SAINT PAUL EN JAREZ	266 316,94
SAINT PRIEST EN JAREZ	461 454,39
SAINT ROMAIN EN JAREZ	34 095,47
SAINTE CROIX EN JAREZ	24 822,67
SORBIERS	449 840,03
TALAUDIERE	834 500,70
TARTARAS	38 664,14
TERRASSE SUR DORLAY	42 113,64
TOUR EN JAREZ	72 388,51
UNIEUX	512 695,47
VALLA EN GIER	24 466,40
VALFLEURY	31 144,17
VILLARS	683 366,91
<b>TOTAL</b>	<b>22 920 530,63</b>